

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JANVIER 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq le 28 janvier à 18h00, les conseiller.e.s communautaires des 23 communes constituant la Communauté de Communes du Pays de Bray se sont réunis dans la salle de réunion de l'extension du siège de la Communauté de communes du Pays de Bray sur la convocation qui leur a été adressée le 23 janvier 2025 par Monsieur Jean-Michel DUDA, Président.

Conseillers et conseillères titulaires présents : Mesdames et Messieurs FOUQUIER Jean-Pierre, LEVASSEUR Alain, ALEXIS Nicole, LEROUX Bruno, VINCHENT Philippe, BERVOET Gilbert, BATOT Patrick, LANGLOIS Frédéric, MAGNOUX Alain, BLANCFENE Jean-Pierre, PLEE Gérard, VERMEULEN France, BACHELIER Odile, MOISAN Jean-François, DUFOUR Patrice, PELLEIEUX Noémie, LOISEAU Dominique, BORGEOO Martine, AUGER Pascal, PIGNE Didier, DUDA Jean-Michel, BROUSSIN Pascale, DUTHION Jean Claude, COCHET Brigitte.

Conseiller suppléant présent avec voix délibérative :
Monsieur DIOT Christophe, CHEVALIER Marlène

Conseillers et conseillères suppléants présents sans voix délibératives :
Monsieur RIBIERE Jean Paul

Avait donné procuration :
Madame GRUET Paulette à M. BLANCFENE Jean Pierre
Madame BOUTELOUP Claudie à M. AUGER Pascal
Madame ROUSSEAU Christelle à M. FOUQUIER Jean Pierre

Secrétaire de séance :
Monsieur FOUQUIER Jean-Pierre.

La séance débute à 18h10.

M. FOUQUIER Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

M. le Président propose à l'adoption des membres du conseil communautaire le procès-verbal du 12 décembre 2024.

M. FOUQUIER s'étonne que, dans un premier temps, des annotations non débattues ont été inscrites au PV, ce qui l'a amené à refuser de les signer en tant que secrétaire de séance. Le Président a alors accepté de les retirer et de les intégrer en annexe mais il s'étonne que celles-ci soient réapparues en document joint au PV sous forme de « Complément d'information ». Ceci est illégal et montre un mépris envers les élu.e.s et une confiance perdue au sein du conseil communautaire. Par ailleurs, il indique que deux votants sur la dernière délibération ont été oubliés.

M. DUDA prend note. Le PV sera revu. Concernant le poste d'éducateur des activités physiques, aucun poste n'a été créé et sa mise en place relève d'une décision justement rappelée dans ce complément d'information. Il ne s'agit pas d'une embauche à long terme mais d'un contrat saisonnier.

M. FOUQUIER s'étonne que ce poste ait été annoncé dans le bulletin communautaire avant la prise de la délibération.

M. MOISAN répète que ceci est inacceptable même si cela ne semble pas convenir à la Directrice Générale des Services.



MME BERTOGLI demande à M. MOISAN de ne pas l'agresser verbalement.

M. PLEE regrette que l'esprit du vote « CONTRE » de la délibération de création de poste n'ait pas été respecté et considère que ce n'est pas démocratique.

M. DUDA répond que les enseignants soutiennent le fait d'avoir une animation autour du vélo. Que toutes les directions d'école ont été rencontrées comme cela avait été convenu lors de la commission Mobilité de septembre 2023.

M. PLEE répète que, même si la commission émet un avis favorable, c'est le conseil communautaire qui prend la décision finale.

M. DUDA prend note du manque de confiance et informe que la dépense liée à ce contrat s'élève à 7000€, laquelle est subventionnée à 50%. Il demande au conseil communautaire si le recrutement d'un animateur covoiturage est d'actualité.

MME BORGGOO considère que ce poste est inutile.

M. VINCHENT considère que ladite annexe est truffée d'erreurs et demande si les deux postes envisagés et qui ont été refusé à la majorité, étaient subventionnés.

M. DUDA le confirme.

M. VINCHENT regrette alors que cette information n'ait pas été donnée.

M. DUDA en prend note.

M. VINCHENT répète que, dans sa commune, l'animation autour du vélo est gratuite et prise en charge par l'éducation nationale. Il souhaite aussi être destinataire des accords de subvention des deux postes.

M. DUDA confirme que ces documents seront transmis.

M. PLEE considère que la communauté de communes dépense aveuglement sans vision d'avenir sur les financements qui vont certainement baisser et pense qu'il ne faut pas dépenser sur des sujets de moindre importance. Il demande la date de fin du contrat de l'éducateur des activités sportives.

M. DUDA répond que le contrat se termine à la fin de l'année scolaire.

Mme BERTOGLI précise qu'il ne s'agit que d'un contrat de saisonnier d'une durée de 4 mois.

M. FOUQUIER demande le type de contrat et son coût.

M. DUDA répond que le coût est de 1200€ par session de Savoir Rouler A Vélo et que 6 écoles sont concernées, avec une dépense qui est subventionnée à 50%.

M. PLEE s'étonne que toutes les écoles ne soient pas concernées, ce qui lui semble inégalitaire.

M. DUDA indique que les sessions sont programmées dans les écoles des communes volontaires.

M. PLEE indique que l'avis des conseillers communautaires n'étant pas utile et respecté, il préfère quitter la séance de conseil.

Départs de MME COCHET, MME CHEVALIER, M. PLEE, M. MOISAN, M. FOUQUIER, M. LEROUX, M. VINCHENT et M. RIBIERE (sans voix délibérative) à 18h35.

Le quorum est donc revu de la manière suivante :

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice : 33
Présents : 19
Votants : 20
Quorum : 17



M. Alain MAGNOUX est désigné secrétaire de séance à la place de M. FOUQUIER Jean Pierre.

M. VERMEULEN demande l'ajournement du conseil communautaire.

M. LANGLOIS approuve.

M. BATOT approuve car le conseil communautaire ne travaille pas dans une ambiance sereine.

M. DUFOUR regrette que, concernant l'animation autour du vélo, il n'a jamais été mis au courant et que les démarches de la communauté de communes dans les écoles ont été faites sans son avis.

MME BORGEO approuve.

M. DIOT dit que, concernant sa commune, il a bien été au courant.

M. BERVOET considère que cette animation est inutile et que le concernant, il a été mis au courant de manière fortuite.

M. AUGER précise qu'il a appris cette démarche par les écoles et non par la communauté de communes.

M. LANGLOIS demande la liste des écoles où cette animation aura lieu.

MME BERTOGLI précise que, lors de la commission mobilité de septembre 2023, les démarches de la communauté de communes dans les écoles ont été évoquées. Elles ont ensuite été déclenchées en fin d'année 2024, à la suite du recrutement sous contrat privé de l'éducateur des activités sportives.

M. LANGLOIS considère que cette démarche s'apparente à la prise de compétence de la communauté de communes sur le sujet du vélo.

M. DUDA indique que cette démarche a été explicité depuis 2023, et qu'il était nécessaire de pouvoir recruter un éducateur sportif agréé afin qu'il puisse intervenir en milieu scolaire et déclencher ce programme.

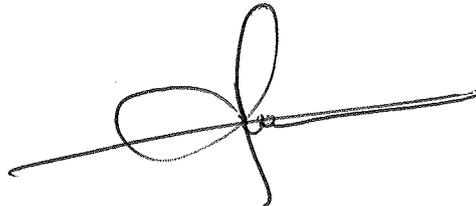
Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'ajourner l'ordre du jour au 10 février 2025, à 18h. Une nouvelle convocation sera transmise en ce sens.

La séance est levée à 19h14.

M. Jean-Pierre FOUQUIER
Secrétaire de séance (jusque 18h35)



M. Jean Michel DUDA
Président



M. Alain MAGNOUX
Secrétaire de séance (de 18h35 à 19h14)



